



Procès-verbal Séance du 25 juillet 2023 à 18h30

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoir : 2

Date convocation : 17/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 juillet à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Labatie d'Andaure se sont réunis en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe DELEVOYE, Maire

Etaient présents : Marc BOISSY, Christophe CHAREL, Christophe DELEVOYE, Virgile FEROUSSIER, Claire MARQUILLY, Marie RAITBERGER, Robert ROCHEBLOINE, Florent ROCHEDY,

Absents-Excusés : Laurent COMBAUROURE donne pouvoir à Virgile FEROUSSIER, Christian DEBROUX donne pouvoir à Marc BOISSY, Ginette SERPOLLET.

Le conseil municipal a désigné Robert ROCHEBLOINE, secrétaire de séance.

- Le Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité

1- Prolongation de la durée du contrat d'affermage avec la SAUR

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'aux termes d'un contrat d'affermage en date du 13 janvier 2010, modifié par trois avenants, la collectivité a confié à la société SAUR la délégation par affermage de son service public de l'eau potable.

Ce contrat est arrivé à échéance le 30 juin 2023.

Afin de garantir la continuité du service le temps nécessaire à la mise au point d'un nouveau contrat de délégation, la collectivité a demandé à la société SAUR de poursuivre l'exploitation.

Il est donc nécessaire de reporter la date d'échéance au 30 juin 2024, les conditions techniques et financières ne subissent aucune modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la prolongation du contrat d'affermage jusqu'au 30 juin 2024 et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

→ *Approuvé à l'unanimité*

2- Convention avec la commune de Désaignes pour fournitures de repas

M. le Maire rappelle l'assemblée que depuis le 1^{er} février 2023 la commune de Désaignes assure la fabrication et la mise à disposition de repas pour la restauration scolaire.

Afin de garantir la continuité du service de repas aux élèves de l'école de Labatie d'Andaure pour la rentrée 2023/2024, le maire propose de solliciter la commune de Désaignes afin de renouveler la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention avec la commune de Désaignes pour la fourniture de repas pour les élèves de l'école de Labatie d'Andaure au prix de 7.20€. Cette convention sera valable pour l'année scolaire 2023/2024

→ *Approuvé à l'unanimité*

3- Création d'un caveau dans le cimetière communal

M. le Maire expose au Conseil Municipal, que pour des raisons techniques afin de faciliter l'aménagement d'une concession, il a été décidé d'installer un caveau dans l'extension du cimetière sur l'emplacement n°204.

Il sera mis en vente, le prix de vente sera défini à l'achèvement des travaux, à ce prix s'ajoutera le tarif d'une concession au tarif en vigueur lors de l'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la création d'un caveau pour sa mise en vente.

Divers

- **Bar**
 - Suite au dépôt de l'annonce pour la reprise du bar, 2 dossiers sérieux ont été reçus, les personnes seront reçues prochainement.

- **Poste adjoint d'animation et d'entretien**
 - Suite à la publication du poste, une candidature a été reçue, 2 autres personnes semblent intéressées mais n'ont pas encore envoyé leur candidature.

- **Cinéma de Plein air**
 - Une séance de cinéma de plein air a eu lieu le 20 juillet, elle a réuni environ 70 personnes. Pour l'an prochain prévoir une meilleure communication au sujet de cette manifestation.

- **Brigades Vertes**
 - Les Brigades Vertes sont intervenues. 6 personnes doivent intervenir pendant 3 jours, cette année 2 jours supplémentaires ont été effectués car 3 personnes au lieu de 6 étaient présentes

Fin de séance à 20h00

Le Maire,
Christophe DELEVOYE

Le secrétaire de séance,
Robert ROCHEBLOINE